

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/Agenda/811
14 février 1958
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA HUIT CENT ONZIEME SEANCE
DU CONSEIL DE SECURITE

Qui se tiendra dans la salle du Conseil, au Siège, à New-York,
le mardi 18 février 1958, à 15 heures.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Lettre adressée le 13 février 1958 au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie, concernant la question suivante :

"Plainte de la Tunisie au sujet de l'acte d'agression commis par la France contre elle à Sakiet-Sidi-Youssef le 8 février 1958" (S/3952).
3. Lettre adressée le 14 février 1958 au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la France, concernant la question suivante :

"Situation résultant de l'aide apportée par la Tunisie à des rebelles, permettant à ceux-ci de mener à partir du territoire tunisien des opérations dirigées contre l'intégrité du territoire français et la sécurité des personnes et des biens des ressortissants français" (S/3954).